

**BORDEREAU DE RECOUVREMENT - REGIE DE RECETTES - TAXE DE SEJOUR
HIVER 2014/2015 (du 1^{er} octobre au 31 mars)**

* Nom de l'hébergement :

* Nom du propriétaire/gestionnaire :

* Adresse hébergement :

Mail :

Par délibération du Conseil syndical du 16 juin 2014, le Syndicat Tourisme a modifié le régime de perception de la taxe de séjour conformément aux articles L 233-33 à L 233-44 du Code des Communes.

Date arrivée	Date départ	ADULTES ET ENFANTS DE + DE 13 ANS			TARIF D	MONTANT PAR SEJOUR C x D	EXONERATION ENFANT DE - DE 13 ANS	
		Nombre de Personnes A	Nombre de Nuits B	TOTAL C = AxB			Nombre de Personnes	Nombre de Nuits
NET A PAYER :								

IL EST IMPERATIF D'EFFECTUER UN BORDEREAU DE RECOUVREMENT POUR CHAQUE HEBERGEMENT

L'Exemplaire du présent bordereau doit être impérativement retourné au Syndicat Mixte Tourisme même si NEANT avant le 24 avril 2015 pour éviter toute procédure de rappel et de poursuite (taxation d'office).

Règlement : ESPECES - CHEQUES (Rayer la mention inutile) A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC

Je soussigné(e) M. m'engage sur l'honneur quant à la véracité des renseignements fournis.

A LE ...
SIGNATURE